LETTRE

DE MONSEIGNEVR LE PRINCE, ESCRITTE A Meſſieurs de l'aſſemblee de Grenoble, par le ſieur de Cagny.

M. DC. XV.

LETTRE DE MONSEIGNEVR le Prince, eſcritte à Meßieurs de l'aſſemblee de Grenoble, par le ſieur de Cagny.

MESSIEVRS I'ay receu par le ſieur de Cagny vos lettres du vingtroiſieſme du paſſé & apris par ſa bouche, la charge particuliere que vous luy auiez donnee, Enquoy vous faites cognoiſtre de plus en plus en ces occurrances voſtre affection enuers le Roy & l'eſtat, & voſtre bonne volonté en mon endroit, dont ie ne puis que derechef ie ne vous teſmoigne le reſſentiment que i'en ay, & pour le public, & pour mon intereſt particulier. Vous voyez trop clair pour ne point cognoiſtre la iuſte cauſe qui m'eſmeut, & l'affection ſyncere que i'ay au ſeruice de ſa Majeſté, & bien de ſon Royaume. Mes rai-

ſons ſont aſſez cogneües : Vous ſçauez les cauſes, & les autheurs des maux dont toute la France ſe plaint : Vous n'ignorez pas à quoy ils tendent : voſtre prudence, & preuoyance eſt trop grande, leur malice, & leurs artifices trop deſcouuerts pour ne pas voir quels ſont leurs deſſeings, & l'intereſt particulier que vous auez de me ſeconder auec tous les vrais François, pour en empeſcher les mauuais effects. C'eſt ce qui m'a faict vous conuier cy deuant par le ſieur de la Haye, & depuis par le ſieur de Veneuelles que vous auiez enuoyé vers moy, & me faict derechef vous conuier par la conſeruation de cet Eſtat que vous aymez, & par la voſtre particuliere qui y eſt encloſe, de ioindre incontinent

vos iustes armes aux miennes, puis qu'apres auoir tenté toutes voyes de douceur, apres vne extreme patience, il ne reste plus que celle de la force : remede fascheux, & pitoyable, & tel que les extremes aux extremes maladies: Mais que tout le monde iuge iuste, puis que la continuation du mal le rend necessaire. I'ay veu auant que de m'y resoudre des trahisons, & entreprises prestes à executer, des actés d'hostilité cómençez en diuers endroits, mes seruiteurs emprisonnez, les armes qu'on leue soubs le nom du Roy, & les principales forces de sa Majesté, voire sa personne mesmes entre les mains de personnes suspectes, & soupçonnées d'auoir participé à la mort du feu Roy: dont ie suis resolu de poursuiure

la vengeance contre ceux qui s'en trouueront coupables : Et me promets, Messieurs, que vous me seconderez bien tost en ceste non moins soluable que necessaire resolution, puisque iusqu'ycy vos remonstrances, aussi bien que celles du Parlement, & les miennes ont esté negligées, & mesprisées, & qu'autrement ce seroit estre coupables des maux que les infidelles, & desloyaux Conseillers font au Roy, & à l'Estat, & se rendre non moins cruels à les souffrir, & endurer, qu'eux à les faire. Et d'autant que vous auez tres-prudemment desiré de sçauoir, & estre esclairciz des moyés que i'ay pour apuyer la iustice de mes resolutions. I'ay fait voir au sieur de Cagny quels ils sont, tant dedans que dehors le Royaume,

& l'assistance certaine que ie puis asseurément attendre en cette occasion des anciens alliez de ceste Couronne, dont ie ne vous diray autres particularitez, me remettant à ce que ledit sieur de Cagny, & le sieur de la Haye vous en dirót de ma part, outre ce que desia vous en auez appris par le sieur de Veneuelles. Et vous priant de vous asseurer de mon entiere affection, & que ie n'obmettray rien de ce à quoy la iustice d'vne si bonne cause, & mon deuoir m'obligent en ceste occasion pour le seruice du Roy, le bien de son Estat, la manutention de vos Edicts, & le contentement, & la seureté de tous les gens de bien en general, & de chacun de vous en particulier. Ie supplieray aussi le Createur, Messieurs, qu'il vous

tienne en ſa garde. Du camp de Moncornet le 22. Septembre mil ſix cens quinze.

Voſtre tres-affectionné à vous faire ſeruice,

HENRY DE BOVRBON.